

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 366

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 71 par les mots :

« , afin que celui-ci complète les entraînements réels indispensables à la préparation opérationnelle de nos forces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le recours à la simulation est à la fois bienvenu et nécessaire. Il ne doit toutefois pas prendre le pas sur l'organisation d'entraînement réels, sur le terrain, seuls à même de former nos militaires à l'intégralité du spectre opérationnel.